



Commande de matériel de prélèvement

Les commandes de matériel de prélèvement peuvent se faire de deux manières différentes :

En complétant **le bon de commande disponible sur notre site internet** :

<https://my-unilabs.fr/professionnels-de-sante/interlabo/preleveurs>



- A propos
- Nos laboratoires
- Espace médecins
- Espace préleveurs**
- Politique qualité
- Catalogue des analyses

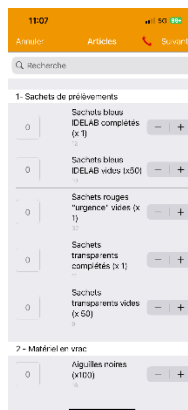
- 01/08/2024
Préconisations recherche Chlamydiae / Gonocoque / Mycoplasme dans les urines : mise à jour du 01/08/2024.
- Préconisations Recueil Urine pour analyse cytopathologique : mise à jour le 01/08/2024.

Bon de commande IDE , Pharmacie et Médecin / Sage-femme / CMS

Vous trouverez ci-dessous le bon de commande de consommables pour les IDE, Pharmacie et Médecin / Sage femme / CMS.

- Bon de commande IDE : mise à jour le 18/12/2023.**
- Bon de commande PHARMACIE : mise à jour le 18/12/2023.
- Bon de commande MEDECIN et SAGE-FEMME : mise à jour le 01/08/2024.
- Bon de commande ETABLISSEMENT DE SOINS
- Bon de commande CENTRE MEDICO SOCIAL : mise à jour le 01/08/2024.

En complétant **le bon de commande disponible sur l'application IDELAB** :



Dépistage IST sans ordonnance en laboratoire

Nos laboratoires sont disponibles pour **assurer le dépistage des IST sans ordonnance.**



TESTEZ-VOUS GRATUITEMENT ET SANS ORDONNANCE POUR LES IST*

SYPHILIS / VIH / HÉPATITE B / CHLAMYDIA TRACHOMATIS / NEISSERIA GONORRHOEAE

* IST : INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
PRISE EN CHARGE À 100% PAR L'ASSURANCE MALADIE POUR TOUS LES PATIENTS POUR LE TEST VIH ET UNIQUEMENT POUR LES MOINS DE 25 ANS POUR LES QUATRE AUTRES IST.
POUR LE RESTE DE LA POPULATION, LE DÉPISTAGE DES QUATRE AUTRES IST EST REMBOURSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE À HAUTEUR DE 90% ET PAR LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ.

Enquête de satisfaction



En tant qu'infirmière libérale partenaire de notre laboratoire, **nous souhaiterions connaître votre niveau de satisfaction sur nos services et savoir si notre laboratoire répond à vos besoins.**

Ainsi, notre laboratoire vous propose **une enquête de satisfaction disponible sur le lien suivant** :

<https://forms.gle/N2XyDGkTxBGD0QZr9>

Convention de partenariat

Une convention de partenariat doit être formalisée entre chaque infirmier libéral partenaire et le laboratoire.

Si ne disposez pas d'une convention avec le laboratoire, veuillez contacter :

Demande de convention auprès de Pierre AVENEL :

- Tel : 06.08.09.82.15.
- Mail : pierre.avenel@unilabs.com